



Stratégie FSSE 2030

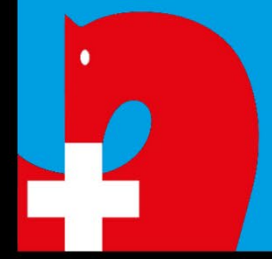




Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Fil directeur de la FSSE.....	4
3. Code d'éthique de la FSSE.....	5
4. Tableau des domaines d'activité stratégiques et des objectifs 2030 ..	9
5. Stratégie 2022-2030.....	10
5.1 Représentation des intérêts et communication externe	10
5.1.1 Lobbying politique et représentation des intérêts	10
5.1.2 Relations publiques/médias	11
5.2 Prestations.....	12
5.2.1 Sport de compétition	12
5.2.2 Formation	13
5.2.3 Éthique	13
5.2.4 Information et réseau (en interne)	14
5.2.5 Prestations du secrétariat pour les associations membres	14
5.3 Membres	15
5.3.1 Effectif des membres/ de la base	15
5.3.2 Volonté des membres et démocratie au sein de la fédération.....	15
5.4 Ressources.....	16
5.4.1 Moyens et sources de financement.....	16
5.4.2 Bénévoles (membres des organes de la FSSE comme les directoires et les commissions)	16
5.4.3 Officiels (avec des fonctions dans la formation et le sport de compétition)	17
5.4.4 Collaborateurs et comité	17



1. Introduction

La journée du futur a montré que la FSSE doit développer des stratégies, d'une part sur la manière de s'ouvrir à d'autres disciplines de compétition et, d'autre part sur comment devenir un centre de compétences avec une large assise pour toute la filière du cheval. Dans tous les cas, il n'est pas question de maintenir le statu quo. Un objectif central est de veiller à ce que l'image des équitants continue à être perçue de manière positive par l'opinion publique et que les conditions cadres pour la pratique du sport équestre restent avantageuses. Il est donc essentiel de se serrer les coudes au sein de la FSSE, de se rapprocher d'associations ayant des intérêts communs et d'avoir une bonne communication externe unie.

C'est pourquoi la présente proposition de stratégie se base sur les fondements suivants :

- Pas question de maintenir le statu quo ;
- L'élargissement des disciplines de compétition est une stratégie prioritaire. La deuxième stratégie prioritaire consiste à développer la FSSE pour qu'elle devienne un centre de compétences avec une large assise pour tous les équitants ;
- Il est donc essentiel de se serrer les coudes au sein de la FSSE, de se rapprocher d'associations ayant des intérêts communs et d'avoir une bonne communication externe unie ;
- En outre, le recrutement, la formation et la « professionnalisation » des officiels et des bénévoles doivent être renforcés à l'avenir.

La FSSE poursuit ainsi deux objectifs principaux :

1. L'image des équitants est perçue de manière positive par l'opinion publique ;
2. Les conditions cadres pour la pratique du sport équestre sont avantageuses.



2. Fil directeur de la FSSE

Prestations

La FSSE

- Gère, coordonne et promeut tous les intérêts du sport équestre (formation / promotion de la relève / sport de base / sport d'élite), notamment dans les disciplines de la FEI
- S'engage pour un comportement éthiquement et professionnellement responsable envers le cheval et l'environnement
- Soutient activement les intérêts du cheval et des sportifs équestres en travaillant en tant qu'organisation faïtière et en réseau avec des organisations spécifiques à la branche, avec l'élevage de chevaux et avec la politique.

Organisation

Le comité en tant qu'organe stratégique dirige la fédération et défend les intérêts de la FSSE vers l'extérieur.

Le secrétariat comme organe opérationnel coordonne et soutient le travail de la fédération et il est un centre de services et de compétences efficace pour les sportifs équestres, les organisateurs ainsi que les propriétaires de chevaux.

Les membres des commissions et des directoires de la FSSE s'occupent de leur domaine selon l'objectif stratégique du comité et en fonction de leurs tâches, de leurs compétences et de leurs responsabilités. Les officiels, en tant que représentants de la fédération, sont responsables de la mise en œuvre avec les compétences correspondantes.

La FSSE choisit ses organes selon des critères techniques. Elle tient compte de la diversité.

Au sein de la FSSE, la responsabilité personnelle est favorisée par la délégation de tâches et de compétences. La confiance et le respect sont très importants et ils sont appliqués.

La FSSE fonctionne avec le principe du bénévolat. Une indemnité partielle pour la collaboration dans la fédération se fait selon des principes uniformes et dans la limite des possibilités économiques.

Communication

La FSSE communique

- Avec objectivité
- Clairement
- De manière proactive et rapide
- De manière coordonnée et uniforme
- De manière adaptée aux groupes cibles
- Tout d'abord à l'interne et ensuite à l'extérieur

Finances

La FSSE est une organisation sans but lucratif et se finance principalement par les recettes des prestations de services, ainsi que secondairement par les cotisations des membres et le soutien de l'Office fédéral du sport, de Swiss Olympic et de sponsors privés. La FSSE assure les moyens nécessaires pour une sécurisation à long terme des activités de la fédération.



3. Code d'éthique de la FSSE

Toutes les personnes affiliées à la FSSE et à ses associations-membres sont soumises aux Statuts en matière d'éthique pour le sport suisse. [Swiss Olympic - Statuts en matière d'éthique.](#)

Ceux-ci définissent non seulement les faits, mais aussi les compétences, la procédure ainsi que les sanctions en cas d'éventuelles violations de l'éthique.

De plus, et de manière plus précise, la FSSE attend en outre de ses membres qu'ils orientent en leur âme et conscience leurs actions avec les chevaux et les humains selon les principes suivants, lesquels sont répartis en trois thèmes :

Rapports avec les chevaux, rapports avec les personnes dans le sport équestre ainsi que lors des compétitions.

Les principes éthiques relatifs aux trois domaines mentionnés ci-dessus figurent dans les pages suivantes. Ils sont valables pour toutes les personnes actives dans le milieu du sport équestre, de l'élevage, de la détention et de la formation de chevaux, que ce soit dans le cadre des loisirs ou de la profession. Il faut entendre par sport équestre au sens de ces principes éthiques, toute activité physique avec le cheval, avec ou sans esprit de compétition. Lorsqu'on parle ici de chevaux, on pense toujours à tous les animaux de la famille des équidés, soit également les poneys, les mulets et les ânes. Tous ces principes éthiques répondent à un seul impératif : le plaisir avec le cheval.



I. Principes éthiques régissant les rapports avec le cheval

1. L'humain traite chaque cheval avec respect, indépendamment de sa race, de son âge, de son sexe ou de son utilisation.
2. Toute personne qui s'occupe d'un cheval prend la responsabilité de l'être vivant qui lui est confié.
3. L'environnement du cheval ainsi que ses conditions de vie tiennent compte de ses besoins.
4. Toute utilisation du cheval tient compte de ses capacités naturelles et sportives, de sa disposition à l'effort ainsi que de son bien-être physique et psychique.
5. Tout acte provoquant peur, souffrance ou douleur doit être évité.
6. Toute personne qui pratique les sports équestres sous quelque forme que ce soit ou qui s'occupe de chevaux dispose des connaissances requises, reste attentive et ouverte aux nouveautés et se remet sans cesse en question.
7. Toute personne qui constate un comportement ou une pratique inadéquate à l'égard de chevaux intervient de manière appropriée et constructive.
8. L'humain assume une responsabilité à l'égard du cheval jusqu'à la fin de la vie de ce dernier et il tient compte de son bien-être dans toute décision.



II. Principes éthiques régissant les rapports entre les personnes dans le sport équestre

1. La pratique des sports équestres est empreinte de respect mutuel et de confiance entre les personnes, indépendamment de la discipline, des chevaux utilisés, du niveau de performance ou du succès en compétition.
2. Toute personne qui pratique le sport équestre ou qui œuvre dans ce milieu contribue, par un comportement correct et respectueux à l'égard du cheval et des autres personnes, à l'acceptation du sport équestre par le grand public.
3. Toute personne pratiquant le sport équestre dans l'espace public veille à une coexistence harmonieuse et à un dialogue constructif avec la population, les propriétaires fonciers et les autorités.
4. Toute personne qui enseigne ou forme est un modèle qui transmet non seulement des compétences techniques mais aussi l'ensemble des connaissances et notamment les principes éthiques relatifs au cheval et à son utilisation.
5. Les cavaliers, les entraîneurs et tout particulièrement les parents de jeunes pratiquant le sport équestre ont des attentes réalistes face aux performances et évitent tout surmenage physique ou psychique.
6. Toute personne qui vend des chevaux a la responsabilité d'évaluer les attentes et les capacités de l'acheteur par rapport au niveau de formation et aux qualités propres du cheval, ainsi que de prodiguer des conseils honnêtes dans l'intérêt du cheval et de l'acheteur.



III. Principes éthiques lors des compétitions

1. Lors des compétitions, le bien-être des chevaux et le fair-play sportif priment toujours sur l'ambition personnelle et les intérêts commerciaux.
2. Toute personne qui participe à des compétitions équestres accorde son respect et son estime à ses concurrents, aux organisateurs, aux officiels et aux sponsors, elle honore le travail fourni et respecte le matériel et les installations.
3. Les officiels sont conscients de leur rôle d'exemple, ils accomplissent leur devoir en toute objectivité et sans préjugé et évitent les conflits d'intérêt. Ils interviennent avec tact mais fermeté s'ils constatent des infractions aux règlements, en particulier en ce qui concerne le comportement vis-à-vis des chevaux, des autres concurrents, des officiels ou des organisateurs.
4. Tout participant à un concours accepte les décisions du juge ou demande un entretien calme et ouvert pour se les faire expliquer.
5. Tout concurrent à un concours renonce à exercer une influence directe ou indirecte sur les juges en leur proposant des prestations, des objets ou des avantages d'une quelconque nature.

Obligation de signalement

Toute personne ayant observé, vécu ayant pris connaissance de source sûre d'un comportement contraire à l'éthique dans le sport équestre est tenue de le signaler au service de signalement et d'enquête pour les manquements à l'éthique dans le sport suisse.

www.sportintegrity.ch

Entrée en vigueur

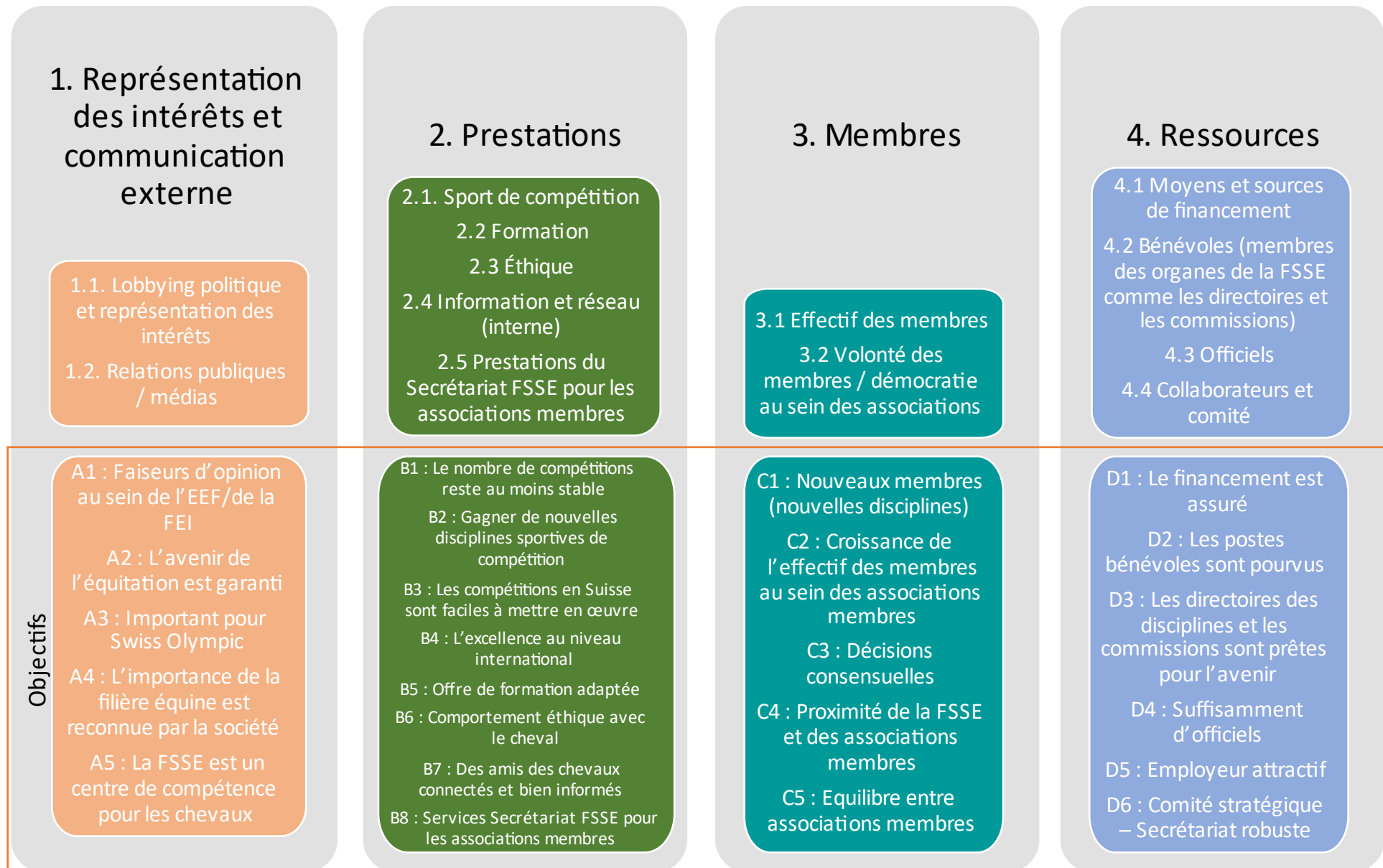
Le présent code d'éthique a été approuvée par l'assemblée des membres du 27 octobre 2018.

En cas de divergence entre le texte français et le texte allemand, le texte allemand fait foi.

Les procédures et les sanctions sont régies par les statuts en matière d'éthique pour le sport suisse de Swiss Olympic qui entrent en vigueur le 1.1.2022 qui prévalent sur ce code d'éthique.



4. Tableau des domaines d'activité stratégiques et objectifs 2030





5. Stratégie 2022-2030

5.1 Représentation des intérêts et communication externe

5.1.1 Lobbying politique et représentation des intérêts	
Objectifs principaux	Indicateurs de mesure
<p>Objectif A1</p> <p>La FSSE est une des fédérations leaders en tant que faiseuse d'opinions au sein de l'EEF, de la FEI et d'autres organisations internationales.</p>	<p>Augmentation du nombre de représentants dans les groupes de travail, les comités et les comités techniques et mise en place de représentants dans les nouvelles disciplines.</p>
<p>Objectif A2</p> <p>La FSSE garantit l'équitation en Suisse aujourd'hui, demain et après-demain.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Des conditions cadres légales et réglementaires avantageuses pour la pratique du sport équestre en Suisse• Nombre d'interventions nationales ayant abouti• Votations cantonales et nationales pertinentes gagnées
<p>Objectif A3</p> <p>La FSSE est une des fédérations sportives les plus importantes au niveau national pour Swiss Olympic.</p>	<p>Maintien du nombre de disciplines olympiques</p>
Activités clés	
B	Entretenir et développer systématiquement la représentation de la FSSE au sein d'organes internationaux par la nomination et la sélection planifiées en amont de candidats appropriés : choix et priorisation d'interlocuteurs internationaux outre l'EEF et la FEI.
A	Systématiser un lobbying proactif au niveau national selon le concept « cheval et société ». Cela nécessite à moyen terme plus de ressources et un savoir-faire spécialisé spécifique au secrétariat national. Un financement initial par la FSSE est possible, mais la stratégie de financement ultérieure reste encore à définir.
A	Mener un lobbying local ou cantonal ciblé en veille/réactif en collaboration avec les associations régionales. Cela nécessite à moyen terme plus de ressources et un savoir-faire spécialisé spécifique au secrétariat national. Un financement initial par la FSSE est possible, mais la stratégie de financement ultérieure reste encore à définir.
B	Poursuivre les mesures actuelles en plus de la stratégie de relations publiques pour maintenir les disciplines olympiques (avec la FEI).



5.1.2 Relations publiques/médias

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif A4 L'importance de la filière équine et les valeurs de la FSSE sont reconnues par la société suisse.	• Image positive du sport équestre dans les enquêtes Omnibus • Nombre d'articles de presse positifs • La FSSE reçoit à temps des informations pertinentes de la part de la filière équine (monitoring)	
Objectif A5 La FSSE est reconnue et connue au niveau sociétal, économique, sportif et politique en tant que centre de compétences.		
Activités clés		
A	Renforcer vers l'extérieur la stratégie de relations publiques / communication (groupe communication) ainsi que définir et entretenir systématiquement le réseau de contacts ; conserver les contacts indépendamment des changements de personnel. Ces activités clés sont liées à celles figurant sous le point 1.1 Sous-domaine : « lobbying politique et représentation des intérêts ».	



5.2 Prestations

5.2.1 Sport de compétition	
Objectifs principaux	Indicateurs de mesure
<p>Objectif B1 Le nombre de manifestations organisant des compétitions (concours/départs) en Suisse reste au moins stable en ce qui concerne les disciplines de la FEI. Moyenne de base 2018/2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du nombre de départs de 0-5 % (disciplines FEI) • Evolution financière positive • Les activités sportives des associations sont assurées et réalisables
<p>Objectif B2 La FSSE compte de nouvelles disciplines sportives de compétition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance : plus de disciplines/départs en compétition d'ici 2030 • Evolution financière positive
<p>Objectif B3 Les compétitions en Suisse sont faciles à mettre en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus uniformes reposant sur le numérique • Satisfaction des bénéficiaires de prestations (sondage)
<p>Objectif B4 Les athlètes suisses réalisent des performances internationales de haut niveau (dans les disciplines de la FEI et dans d'autres disciplines de compétition).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats internationaux (classements) • Possibilités de départs suffisantes pour la relève au niveau national et international (invitations)
Activités clés	
A	Améliorer l'attractivité aussi bien pour les athlètes que pour les organisateurs
A	Intégrer de nouvelles disciplines dans la structure de la FSSE selon un plan systématique. Le type et le nombre de disciplines doivent être définis une fois que le plan systématique a été élaboré. Cette mesure nécessite de ressources supplémentaires au secrétariat. Financement initial par la FSSE.
B	Encourager la numérisation selon une stratégie informatique.
A	Promouvoir systématiquement la relève (concept) en collaboration avec les associations régionales.



5.2.2 Formation

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif B5 L'offre de formation (qualifications) de la FSSE est adaptée aux dispositions légales et aux possibles tendances, et correspond à la formation professionnelle (OrTra et SHP).		Offre de formation adaptée, génératrice des bénéfices
Activités clés		
B	Elargir et promouvoir l'offre, notamment pour le sport de masse, afin de générer entre autres de nouvelles recettes.	

5.2.3 Éthique

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif B6 Le sport équestre et l'équitation sont pratiqués à tous les niveaux selon des principes éthiques.		<ul style="list-style-type: none">• Bilans ou rapports• Eventuellement nombre de « cas » et de « scandales »
Activités clés		
B	Concept « cheval et société » (élaborer un plan de mesures pour les différents niveaux pour les 5 à 10 années à venir)	
A	Promouvoir le service d'aide (de Swiss Olympic)	



5.2.4 Information et réseau (en interne)

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif B7 Les gens de chevaux et les sportifs équestres en Suisse sont mis en réseau et informés des faits pertinents de manière adéquate.	Retours du sondage auprès des membres	
Activités clés		
A	Renforcer la stratégie de communication notamment sur les réseaux sociaux (selon le concept de communication)	

5.2.5 Prestations du secrétariat pour les associations membres

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif B8 Des offres pour les associations membres consistant à reprendre des tâches administratives ou de comptabilité.	Gagner les associations membres en tant que bénéficiaires de prestations	
Activités clés		
C	Elaborer l'offre de prestations et la proposer aux associations membres.	



5.3 Membres

5.3.1 Effectif des membres/ de la base

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif C1 Le réseau des associations membres s'est enrichi de nouvelles disciplines sportives de compétition.		Augmentation du nombre d'associations membres dans de nouvelles disciplines
Objectif C2 Les associations membres ont gagné en moyenne 10 % de membres et ont ainsi augmenté l'effectif global du réseau de la FSSE.		Augmentation de la taille des associations membres de 10 % en moyenne
Activités clés		
B	Prendre contact avec les associations extérieures selon un plan systématique (cf. aussi B2).	
B	Effectuer une analyse des besoins et élaborer un concept afin de convaincre les gens de chevaux à nous rejoindre, permettant ainsi aux associations membres de gagner directement des membres.	

5.3.2 Volonté des membres et démocratie au sein de la fédération

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif C3 Les membres à part entière et les membres partiels de la FSSE prennent des décisions consensuelles et pertinentes pour l'avenir de la fédération et du sport équestre.		Acceptation et mise en œuvre des décisions prises démocratiquement
Objectif C4 La relation entre la FSSE « centrale » et la base des associations membres se caractérise par la proximité et les échanges.		Satisfaction des membres à un taux d'approbation supérieur à 75 % (sondage)
Objectif C5 L'équilibre démocratique entre les associations membres est amélioré.		
Activités clés		
C	Renforcer la démocratie et les compétences de participation au sein de la fédération et établir un dialogue équitable avec les membres à part entière et les membres partiels.	
C	Reconsidérer les catégories de membres; travailler à la clé de vote; autre pondération des membres à part entière et des membres partiels.	



5.4 Ressources

5.4.1 Moyens et sources de financement

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif D1 Le financement des activités planifiées de la FSSE est assuré et diversifié.		<ul style="list-style-type: none">• Maintien des moyens de financement existants au moins dans l'ordre de grandeur actuel• Plus de clientèle
Activités clés		
A	Etablir un monitoring de l'évolution des moyens de financement de la FSSE (taxes et redevances, Swiss Olympic/OFSPPO, sponsors)	
B	Acquérir des gens de chevaux en tant que clients payants, p. ex. pour des formations ou pour les départs en compétitions de nouvelles disciplines	
A	Développer des sources de revenus existantes et créer de nouvelles sources de financement	

5.4.2 Bénévoles (membres des organes de la FSSE comme les directoires et les commissions)

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure
Objectif D2 La FSSE et ses associations membres disposent de suffisamment de bénévoles qualifiés adéquats.		Tous les postes de bénévoles sont pourvus
Objectif D3 La structure de la fédération (directoires et commissions) est organisée de manière professionnelle et durable.		Peu de problèmes rapportés concernant la qualification et la qualité
Activités clés		
A	Elaborer un concept de professionnalisation et de promotion de la relève des bénévoles.	
A	Réorganiser la structure de la fédération (directoires et commissions) en impliquant le secrétariat.	



5.4.3 Officiels (avec des fonctions dans la formation et le sport de compétition)

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure	
Objectif D4 Un nombre suffisant d'officiels bien formés est garanti à long terme pour le sport de compétition.		<ul style="list-style-type: none">• Nombre suffisant d'officiels• Peu de problèmes rapportés concernant la qualification et la qualité• Suffisamment de possibilités d'engagement pour les (jeunes) officiels	
Activités clés			
A	Elaborer un concept d'assurance qualité et pour la promotion de la relève		

5.4.4 Collaborateurs et comité

Objectifs principaux		Indicateurs de mesure	
Objectif D5 La FSSE est un employeur attractif.		<ul style="list-style-type: none">• Pas de pénurie de personnel qualifié• Réception de candidatures spontanées• Fluctuation maîtrisée• Satisfaction du personnel supérieure à 75 % (sondage)	
Objectif D6 Le secrétariat est fort et solide, il se charge des activités opérationnelles pour le comité.		<ul style="list-style-type: none">• Pas de pénurie au sein de la direction• Le comité travaille de manière stratégique	
Activités clés			
B	Promouvoir l'image de l'employeur, promouvoir la formation continue, poursuivre la modernisation des processus et de l'infrastructure.		
A	Organiser la direction de manière plus solide afin de garantir un support plus large en cas d'absences. Elle doit en outre pouvoir soulager encore plus le comité sur le plan opérationnel, afin que ce dernier puisse se concentrer davantage sur des questions stratégiques. Cela implique le développement du comité en tant qu'organe de direction stratégique.		